TOURCOING

Le Conseil municipal a tenu vendredi soir sa seconde séance de la session de mai; nous donnons plus loin le compte-rendu de cette séance.

Eglise du Sacré-Cœur. — Samedi 9 juin, à 8 heures et demie, administration du Sacrement de Confirmation par Mgr Monnier, évêque de Lydda. — Le soir, à 8 heures, exposition du Très-Saint Sacrement, Salut et Adoration nocturne. — De 9 heures à 10 heures, Exercices de l'heure sainte. L'église sera fermée à 10 heures.

Dimanche 10 juin, solennité de l'Adoration du Très-Saint Sacrement. — Messes basses à 5, 6, 7, 8, 9 et 11 heures 1[2. — Grand'messe à 10 heures. — Vêpres et salut de clôture à 3 heures, avec sermon, amende honorable et procession du T.-S. Sacrement dans l'intérieur de l'église. Il y aura des cierges à la disposition de ceux qui feront partie de la procession.

L'Exposition de photographies. — Nous avons annoncé que l'exposition de photographies représentant les différents épisodes des fêtes du centenaire, devait s'ouvrir le dimanche 17 juin, dans la salle actuellement occupée par l'Exposition des Beaux-Arts qui doit fermer dimanche prochain. Il a déjà été envoyé un grand nombre de vues prises pendant le cortège dans le Camp français et nous rappelons aux professionnels et aux amateurs que les envois doivent être adressés avant dimanche au Secrétariat de la Mairie.

L'incendie de jeudi. — Il n'y avait pas de marchandises dans le séchoir isolé de la teinturerie de M. Campion, rue du Cœur Joyeux; la cause de l'incendie est attribuée à l'échauffement de déchets qu'on avait déposés pour le nettoyage dans la place des générateurs. Les pertes couvertes par une assurance sont évaluées de 500 à 600 francs.

Une rafle de vagabonds. — On avait remarqué depuis quelque temps que des rôdeurs élisaient domicile, pour la nuit, dans une briqueterie, près du boulevard Gambetta. Le brigadier des gardes champêtres Delporte, accompagné de deux agents, y fit une perquisition, dans la nuit de jeudi à vendredi, et trouva couchés sous une sorte de hangar formé de paillassons et dormant d'un profond sommeil, les cinq individus ci après : Edouard Brulois, âgé de 14 ans, né à Roubaix; Henri Leclercq, 18 ans, appréteur, né à Roubaix; Léon Sterger, 18 ans, manœuvre, né à Wazemmes; Léon Faglain, 39 ans, trieur, né à Ribemont (Aisne), et Théodore Vanniste, bâcleur, 19 ans, né à Courtrai. Ce dernier seul ayant pu justifier d'un domicile, a été relâché; les autres sont poursuivis pour vagabondage.

Les autorisations de bâtir. — MM. Constant Duchâtel, 1 maison à droite de la route départementale n° 14 (rue de Gand); Flipo frères, mur de clôture rue de l'Epine; Inglebert-Desobry, 1 maison à l'angle des rues de Redan et des Carliers; Dumortier-Vandeputte, un magasin rue des Moulins; Degeyter, mur de clôture rue Saint-Blaise; Six-Glorieux, une maison rue du Bocquet; Bodin une maison rue du Collecteur; Marquette-Truffaut, deux maisons rue du Calvaire; Messiaen, 4 maisons rue Fremeaux; Wagnon-Dufforest, des maisons chemin des Carliers; Thomas Colase, 4 maisons n° 2 (Phalempins); Dupont, 3 maisons rue n° 36 (Virolois); Tiberghien, 1 maison rue de la Vigne; Delannoy-Delahaye, 8 maisons rue n° 35 (Virolois); Lepers-Dalle, une maison à l'angle des rues Notre-Dame et de l'impasse du Lac; Parsis, 3 maisons rue du Louchet; Charles Tiberghien, 1 maison rue de l'Alma; Berat, mur de clôture boulevard Gambetta; Delesalle-Hollebecq, deux maisons rue de la Belle; Dubus, surélévation de la façade de sa maison rue St-Jacques.

Halluin. — *Le festival de Roncq.* — La musique municipale et les sapeurs-pompiers d'Halluin et de Menin, ainsi que les clairons et les sociétés chorales d'Halluin se réuniront, dimanche, à deux heures de l'après-midi, dans la cour de l'Hôtel-de-Ville d'Halluin, pour se rendre en corps au festival de Roncq.

LA BATAILLE DE TOURCOING
DU 18 MAI 1794

Conférence prononcée à la Société de Géographie de Tourcoing, le 18 mai 1894, par M. A. Merchier, professeur d'histoire au Lycée de Lille, chargé des cours préparatoires à Saint-Cyr. Une jolie brochure avec cartes. Prix : **Un franc.** En vente aux bureaux du journal, à Roubaix et à Tourcoing. Cette brochure est en vente également chez tous les libraires et aux débits de tabacs de la Grande-Place, de la rue d'Anvers et de la rue des Poutrains, à Tourcoing.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance du 8 juin. — Présidence de M. Hassebroucq, maire. — Constatons un sensible progrès dans l'assiduité des membres de notre assemblée communale. La séance qui s'ouvrent habituellement vers 8 heures 45, commence exactement à 8 heures 20, vingt-un conseillers répondent à l'appel de leur nom : *leur nombre se complète ensuite.*

Sont présents : MM. Hassebroucq, *maire*, Lefrançois, Diéval, Sénélar et Masure-Six, adjoints, Louis Grau, Salembien, Honoré Coison, Muller, Dupont, *Delphin-Dumortier*, Augustin Dalle, Delva, Hersin, Dron, Despinoy, Cruque, Roux, Delcroix, Destombes, Théry, Masurel-Leclercq, Lemaire, Loridan, Benoist, Demouveaux, Ducoulombier, Didry, Leplat. M. Salembien donne lecture du procès-verbal très étendu de la précédente réunion, dont la rédaction est adoptée sans discussion.

M. Dramais secrétaire général, lit ensuite le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 avril.

Rapports de commission. M. Emile Destombes demande s'il ne serait pas possible de lire les rapports de commission au début de la séance, parce que, en raison de l'heure avancée à laquelle ils sont presentés d'habitude, bien des questions importantes ne peuvent recevoir toute la discussion qu'elles comportent. MM. Dupont et Dron appuient la motion.

M. le Maire fait remarquer que c'est contraire aux usages, que si les conseillers municipaux arrivaient exactement à l'heure indiquée, les séances dureraient moins longtemps. Il consulte néanmoins le Conseil sur la question de savoir si les rapports doivent être lus au début de la séance. Le Conseil se prononce dans le sens de la motion présentée par M. Emile Destombes.

Délégués ouvriers aux Expositions. — M. Muller rend compte de l'examen fait par la commission des finances d'une demande de la Chambre syndicale textile et d'un vœu de M. Delphin Dumortier tendant à l'envoi de délégués aux Expositions d'Anvers et de Lyon. Voici les conclusions de ce rapport :

« 1° La commission chargée de désigner les délégués sera composée du maire, président, de six membres du Conseil municipal, de six membres du conseil des prud'hommes (3 ouvriers et 3 patrons), du président ou, à défaut, d'un membre de la commission de chaque syndicat ouvrier légalement constitué.

» Les syndicats ouvriers légalement constitués sont les suivants : 1. Place Charles Roussel, chez M. Boilleux Jean, syndicat des ouvriers en tapis, 200 adhérents (au 1er janvier 1894); 2. Place des Halles, chez Delgrange, syndicat des ouvriers mécaniciens, 108 adhérents (au 1er janvier 1894); 3. Rue de la Latte, chez Couvreur, syndicat des ouvriers en bâtiments, 12 adhérents (au 1er janvier 1894); 4. Place Thiers, chez Jules Leruste, association professionnelle de Saint-Blaise des trieurs de laines, 150 adhérents (au 1er janvier 1894); 5. Rue de la Malsence, chez Volt Catteau, syndicat des ouvriers de l'industrie textile. 42 adhérents (au 1er janvier 1894); 6. Rue du Calvaire, 13, syndicat des ouvriers boulangers, 26 adhérents au moment de la formation qui remonte à un mois; 7. Enfin, rue de Calais, 22, chez Desmettre, syndicat des ouvriers rentreurs, syndicat qui n'a pas donné signe d'existence depuis deux ans et qui serait à exclure.

» 2° Cette commission choisira dans chacune des quatre catégories (Ces catégories ou corporations sont : les lins et cotons, les laines, les tissus, les bâtiments), établies au conseil des Prud'hommes deux délégués, l'un pour Lyon, l'autre pour Anvers, soit en tout huit délégués ouvriers qui devront être Français et être domiciliés à Tourcoing. Elle devra s'attacher à choisir des hommes capables de rédiger un rapport sur ce qu'ils auront vu, afin que leur voyage soit utile à leurs corporations respectives. Les rapports des délégués seront examinés par la Commission et primés de la manière suivante : Le meilleur de chaque délégation cinquante francs, le second de chaque délégation quarante francs, le troisième de chaque délégation trente francs, le quatrième de chaque délégation vingt francs. Les rapports seront lus au Conseil municipal et publiés.

Revenant à la question de subsides, votre commission estime qu'il faudra quatre jours francs, c'est-à-dire voyage non compris, aux délégués pour visiter l'exposition de Lyon et trois jours francs pour visiter celle d'Anvers.

» Dans ces conditions les dépenses à prévoir seraient les suivantes : quatre délégués pour Lyon à 12 fr. par jour pour 4 jours f. 192; entretien durant le voyage à raison de 10 fr. par délégué et par jour (un jour pour l'aller, un jour pour le retour) 8X10, 80; voyage aller et retour en seconde à 93 fr. 25X4 ég. 373 (valable 15 jours); quatre délégués pour Anvers à 12 fr. par jour pour trois jours, 144; entretien durant le voyage à raison de 10 fr. par jour et par délégué (un demi-jour par l'aller, un demi pour le retour), 40; voyage aller et retour en seconde à 11 fr. 70 (val. 6 jours), 46.80; indemnité de salaire pour 6 jours pour les délég. de Lyon, id. pour 5 jours pour les délég. d'Anvers, soit 40 jours X4 ég. 40 jours X5 fr., 200 fr.; enfin primes à accorder aux rapporteurs 280. Total fr. 1355.80.

» Conclusion : Au nom de la Commission des finances, j'ai l'honneur de prier le Conseil municipal de décider : 1° Que quatre délégués ouvriers pris dans les quatre catégories établies et choisis suivant le mode indiqué plus haut, seront envoyés à l'exposition de Lyon aux conditions que je viens d'exposer. 2 Que quatre autres délégués seront envoyés à Anvers également aux conditions exposées. 3° Qu'un crédit de 1355 francs 80 à porter au budget supplémentaire de l'année courante sera affecté à cet objet. »

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la chambre syndicale des trieurs de laine demandant un subside pour envoyer un délégué pris dans leur corporation aux deux Expositions. M. le Maire ajoute que cette section est affiliée à un syndicat établi à Roubaix.

M. Delphin Dumortier ajoute que la même situation existe pour le syndicat de l'industrie textile. Il demande que ces deux syndicats soient compris.

M. le Maire fait remarquer que les intérêts de ces syndicats seront défendus à Roubaix.

M. Muller dit que les délégués qui seront appelés à faire partie de la commission pourront choisir dans les sections des ouvriers à envoyer aux expositions, s'ils le jugent à propos.

M. Dron dit qu'en ce qui concerne le syndicat des trieurs il est très régulièrement constitué et qu'il ne serait pas juste de l'exclure tandis qu'on admet l'association St-Blaise, qui est un syndicat mixte et qui ne répond en rien à l'organisation de nos chambres syndicale ouvrières.

M. le Maire. — Ce n'est pas un syndicat patronal, car dans ce cas il devrait être exclu.

M. Muller. — Si ce syndicat est un syndicat mixte, il faudrait le rayer, car les syndicats ouvriers seuls doivent être appelés.

M. Dron. — Comme il est connu de tout le monde que l'association Saint-Blaise renferme des patrons et des ouvriers, il faut l'exclure.

M. Destombes. — Mais si les patrons n'ont pas voix délibérative.

M. Muller dit que les renseignements au dossier n'accusent pas la présence de patrons.

M. Dron demande au Maire de prendre des renseignements précis à ce sujet.

M. Salembien demande qu'on raye l'Association St-Blaise sous le prétexte que cette association prend le titre d' « Association professionnelle » et non de syndicat.

M. Dron insiste pour que le syndicat des trieurs, établi au café Beckant soit aussi compris.

M. le Maire dit qu'on ne saurait admettre un syndicat qui n'aurait pas son siège à Tourcoing.

M. Grau parle dans le même sens, on ne peut compter que les syndicats qui ont leur vie propre.

Enfin les conclusions du rapports sont mises aux voix. Par voie d'amendement, M. Delphin-Dumortier demande l'adjonction du sydicat de l'Industrie textile et de celui des trieurs établi chez Beckant. Les conclusions de la Commission sont adoptées à la presque unanimité.

M. Dron propose alors d'ajouter le syndicat des trieurs de laine.

M. Muller. — Ce syndicat, comme celui des industries textiles, ont leur siège à Roubaix. Qu'ils se mettent en règle avec la loi pour être admis à faire partie de la commission. D'ailleurs on admettra comme envoyés aux expositions des ouvriers domiciliés à Tourcoing.

M. Dron fait remarquer qu'avec ce système les trieurs de laine ne seront pas représentés dans la commission chargée de faire les choix.

M. le Maire pose alors la question au Conseil municipal : admettra-t-on dans la commission les sections qui ont le siège syndical à Roubaix. La question dans le sens de l'affirmatif ne recueille que dix voix et par suite n'est pas adoptée.

M. Dron demande alors qu'on augmente le nombre des envoyés appartenant à la grande industrie de la laine.

Indemnité aux Tourquennois sous les drapeaux. — M. Muller présente le rapport suivant :

» Dans la séance du 30 avril dernier, vous avez adopté, à une voix de majorité, une motion de M. Delphin Dumortier tendant à transmettre à M. le Ministre de la Guerre le vœu que tous les soldats, enfants de Tourcoing, actuellement sous les drapeaux en France, puissent revenir pendant cinq jours à l'occasion des Fêtes du Centenaire.

» Dans la même séance, par onze voix contre dix et quatre bulletins blancs, vous avez voté une somme de huit mille francs pour payer les frais de route de ces militaires.

» M. le Ministre, vous l'avez appris, n'a pas cru devoir accueillir favorablement le vœu du Conseil ; il s'est borné à autoriser les chefs de corps à accorder aux jeunes soldats de Tourcoing faisant partie du 1er commandement, deux jours de permission sur leur demande.

» Le crédit de huit mille francs que vous avez voté se trouvait donc sans emploi et, par le fait, annulé.

» Mais M. Delphin-Dumortier, qui décidément se trouve envahi depuis quelque temps d'une tendresse touchante pour le militaire, veillait. Il vous a proposé, dans votre dernière séance, d'envoyer ces huit mille francs aux Tourquennois sous les drapeaux, tant en France que dans les colonies, à raison de 10 francs par tête.

» La Commission ne fait aucune difficulté pour reconnaître que le vœu est inspiré par une certaine délicatesse de sentiments pour laquelle il convient d'honorer son auteur : faire participer aux agapes fraternelles de la ville natale les enfants que le service de la patrie en tient éloignés, voilà certes une pensée noble, et nous ne doutons pas, Messieurs, qu'elle serait hautement appréciée par les jeunes militaires en cause, ainsi que par leurs camarades de chambrée et par les cantinières de leurs quartiers respectifs.

» Malheureusement, nous devons, cet hommage mérite étant rendu, nous livrer à d'autres considérations: le budget d'une ville doit-il servir à payer de petites fredaines à des jeunes gens sous les drapeaux? Devons-nous, alors qu'il existe ici tant de choses utiles à faire et tant de misères à soulager, envoyer de l'argent à des soldats pourvus du nécessaire? Votre Commission a pensé que non; elle vous propose, à l'unanimité moins une voix, de rejeter cette demande et d'annuler le crédit de huit mille francs voté le 30 avril dernier. »

M. Delphin Dumortier défend sa motion et insiste pour que l'indemnité soit allouée.

M. le Maire appuie les conclusions de la commission pour des motifs financiers.

M. Dron. — Nous ne serions jamais autorisés à accorder des allocutions aux jeunes soldats sans tenir compte de leur situation de fortune. Nous avons d'ailleurs bien des misères à soulager ici. Les conclusions, mises aux voix, sont votées à une très grande majorité.

Vérificateur des poids et mesures. — Le Conseil vote une indemnité de logement au vérificateur en exprimant le vœu que l'année prochaine l'Etat prenne cette dépense à sa charge.

Indemnité à MM. Desclée. — M. le Maire donne lecture de deux lettres de MM. Desclée renonçant à leurs revendications à condition d'être indemnisés de 4,000 francs, La transaction est approuvée et le crédit est voté.

Service public d'hygiène. — C'est le vœu déposé il y a quelque temps par M. Dron et plusieurs de ses collègues.

M. le Maire dans son rapport propose d'organiser le service comprenant un chef de bureau, secrétaire de la commission d'hygiène, et d'un employé. Il en règle les attributions.

Le Conseil prend une délibération tendant à approuver l'organisation du nouveau service destiné à concentrer et réunir tout ce qui touche à l'hygiène publique,

Aménagement de l'Hôtel-de-Ville. — Le Conseil approuve ensuite le projet d'aménagement de deux pavillons de l'Hôtel-de-Ville appelés à abriter les bureaux des écoles, des étrangers, de la population, d'hygiène et des enfants assistés. La dépense prévue est de 5.152 fr.

Hôtel-Dieu et Hospice. — Sont renvoyés à l'examen des commissions compétentes les comptes des travaux exécutés à l'Hôtel-Dieu, le compte administratif et le budget supplémentaire des Hospices.

Les délégués ouvriers aux expositions. — Voici les noms des membres du conseil municipal désignés pour faire partie de la commission qui choisira les délégués ouvriers à envoyer aux expositions d'Anvers et de Lyon : MM. Despinoy, Demouveaux, Hersin, Augustin Dalle, Dhal-Descy et Delva.

Commissions permanentes. — Le Conseil procède comme de coutume au renouvellement de ses commissions permanentes. Le dépouillement du scrutin dure une heure 1[2.

Nous en donerons demain le résultat, nous bornant à dire que M. Delphin Dumortier qui av it été exclu l'année dernière des commissions municipales a trouvé place aujourd'hui dans les commissions de l'agriculture et du commerce.

Après le dépôt d'un vœu de M. Roux relatif à la création de nouvelles bouches d'égoût dans la rue de Paris, le Conseil s'ajourne à mercredi prochain et la séance est levée à minuit 45.

Concerts et Spectacles

Les concerts publics en plein air. — La « Concordia Harmonie », sous la direction de M. Lauridant, se fera entendre, le dimanche 10 juin, au parc de Barbieux, et le jeudi 14, sur la Place de la Liberté. Le programme, pour les deux concerts, sera composé comme suit :

Première partie, — 1. Salut lointain, allegro militaire, Signard; 2. Ouverture du Val d'Andorre, Halevy, 3. Polka pour piston, x. x. x.; 4. Fantaisie sur le Prophète, Meyerbeer. — Deuxième partie. — 1. Ouverture de concours, Reyette ; 2. Salammbô, fantaisie, Reyer ; 3. Santiago, grande valse, Corbin.

Tourcoing. — *Union dramatique de Tourcoing.* — Grande soirée du dimanche 10 juin à 7 heures 1[2 du soir, offerte aux membres protecteurs et honoraires de la Société, avec le gracieux concours de Mlle Suzanne Mathot, jeune conférencière ; de M. Depoorter, clarinettiste, lauréat médaillé de l'Académie de musique de Tourcoing, et des mandolinistes tourquennois.

Première Partie: 1. Ouverture par la société des Mandolinistes; 2. « Miss Multon, » comédie en 3 actes de MM. E. Nus et Belot. — Deuxième partie : 1. Les Mandolinistes. (A) Ridere Che, Ranfagni; (B) La « Estudiantina »; Waldseufel; 2. Mlle Suzanne Mathot, « Conférence des Bébés », Leyden; 3. M. H. Depoorter, Variations sur le «Carnaval de Venise,» Mersmaene; 4. « Le Caporal et la Payse, » comédie en un acte de MM. Varin et Garnier. — Le piano sera tenu par M. Carlos Desurmont. — N. B. — Les programmes seront distribués au profit des pauvres de la ville.

Hippodrome Roubaisien

GRAND THÉATRE

DIMANCHE 17 JUIN, à huit heures un quar

DUPUIS

et la Troupe des VARIÉTÉS, de Paris

DANS LES

TRENTE MILLIONS DE GLADIATOR

DE LABICHE

Location ouverte chez M. Jubé-Hertogh.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du vendredi 8 juin.* — JEUNE HOMME BRUTAL. — Mme Brunstaele, qui demeure rue de Tourcoing, cour Flipo, était venue se plaindre au commissaire de son quartier de brutalités exercées sur sa fille Marie par un voisin, Aloïs Jolle, peigneur, âgé de vingt-un ans, qui fut arrêté. Il paraît résulter des dépositions des témoins que le mobile de ses agissements serait la jalousie. Jolle ne méconnaît pas avoir porté des coups, mais il prétend avoir été lui-même provoqué et frappé par un nouvel ami de la plaignante. Jolle est condamné à vingt jours de prison.

A L'HÔTEL DES VENTES, à Lille, on surprit un visiteur au moment où il faisait main-basse sur divers livres étalés et mis en vente. Aussitôt appréhendé il fut reconnu pour un représentant de commerce habitant Croix, Albert C... Le prévenu dit ne point s'être rendu compte de ce qui l'a poussé à commettre ce vol. En raison de ses bons antécédents et de son attitude, le Tribunal lui accorde le bénéfice du sursis pour la peine de trois jours d'emprisonnement qui lui est infligée.

UN FRÈRE PEU AIMABLE. — Justine Coppens, il y a trois semaines, se rendant à son travail au Pont-du-Breucq, à Flers, rencontra son frère Léon, qui d'abord l'insulte, puis la terrassant lui lança un coup de pied sur le ventre. Elle alla se plaindre à la gendarmerie qui dressa procès-verbal contre Coppens qui encourt une peine de 25 fr. d'amende.

PETITE CORRESPONDANCE

B. T. — Pour contracter un engagement de quatre ans dans la cavalerie, il faut vous munir de toutes les pièces réglementaires, avec en plus un certificat d'équitation. — A cette époque de l'année, les engagements pour trois ans ne sont reçus que dans l'armée de mer ; pour l'armée de terre ils ne seront pas ouverts avant le mois d'octobre.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

A propos de la Tombola de l'Ecole de la rue Turgot

Roubaix, le 8 juin 1894.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix.*

Jeudi dernier avait lieu le tirage de la tombola de l'école de la rue Turgot, dont vous avez donné la liste des numéros gagnants. Le numéro 7,441 étant sorti le 4e, je me suis présenté rue Turgot, muni de mon billet, portant ce numéro; mais au lieu du lot qui s'y rapportait, on m'a offert celui sorti le 170e et qui était de moindre valeur. Sachant que cette loterie était faite sous le patronage de l'administration municipale, dont je suis partisan, du reste, je me suis adressé à MM. Carrette, maire, Lepers, adjoint, Thérin, conseiller municipal, mais n'ai pu obtenir d'eux satisfaction. Est ce parce que je suis ouvrier que l'on commet une injustice à mon égard ? Est-ce aussi pour ce motif que M. le directeur de l'Ecole, au lieu d'entendre mes explications, m'a menacé de me mettre à la porte, après m'avoir cependant. déclaré que les numéros sortis les premiers avaient droit aux premiers lots? Bien que M. le directeur de l'Ecole m'ait conseillé d'aller me plaindre à M. le curé de St-Joseph et à M. le Préfet, je préfère m'adresser à votre impartialité, et vous demander d'insérer ma protestation dans le *Journal de Roubaix.*

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements, l'assurance de mon respect.

Eugène DERATTE,
plafonneur, rue de la Brasserie, 17.

NORD

Explosion d'un haut fourneau à Isbergues. — Une explosion formidable vient de se produire aux aciéries d'Isbergues, près d'Aire-sur-la-Lys. Un haut fourneau a éclaté. Heureusement les ouvriers ont pu fuir en temps et un seul d'entre eux est grièvement blessé.

Bailleul. — M. Anatole Cordonnier, dont les importants établissements horticoles de Bailleul sont bien connus, a obtenu, au concours régional de Lille, une médaille d'or.

Un incendie à Bergues. — Jeudi soir, vers heures, un incendie s'est déclaré dans la maison occupée par M. Gustave Vulverick, capitaine des pompiers. Les dégâts sont assez importants. Un sergent des pompiers a été légèrement blessé

PAS-DE-CALAIS

Une fillette jetée dans un puits. — Un drame assez mystérieux s'est déroulé dernièrement à Beaumetz-lez-Aire. Un individu a précipité dans un puits à marne une fillette de treize ans qui passait dans les champs pour rejoindre ses parents. La fillette appela au secours et c'est sa sœur qui l'a découverte dans sa triste position.

1839 Fondation de la Grande Maison 1839

A LA GRANDE MAISON PARIS

Succursale de LILLE

15 Rue Faidherbe 15, (Anc^t Rue de la Gare)

HABILLEMENTS ET TOUT

ce qui concerne la toilette pour HOMMES, JEUNES GENS & ENFANTS

PARIS-LYON-MARSEILLE-LILLE

Envoi franco de GRAVURES & ÉCHANTILLONS — 1889 MÉDAILLE D'OR

ETAT-CIVIL. — ROUBAIX. — *Déclarations de naissances du vendredi 8 juin.* — Isidore Windey, rue Richard Lenoir 2. — Madeleine Capeau, rue Bernard cour Bernard 19. — Marie Seinar, rue de la Vigne cour Cusier 5. — Germaine Dhollander, Hôtel-Dieu — Séraphin Buxant, Hotel-Dieu. — Charles Deweerdt, Hôtel-Dieu. — J.-B. Delmotte, rue d'Alger 145.— Emilie Vanwynsberghe, rue d'Alma 223. — Charles Somerlinck, Grande-Rue 342. — Marguerite Merlin, rue du Chemin de fer 48. — *Mariage.* — Albert Desrousseaux, 24 ans teinturier, rue Pauvrée 25 et Marie Ferrand, 22 ans sans profession, rue des Arts 4. — *Déclarations de décès.* — Florine Duhamel, 37 ans Hôtel-Dieu. — Bossut, jumeaux présentés sans vie, rue Hoche, à la brasserie. — Elie Sobrie, 35 ans, rue de Flandre cour Dufour 3. — Jean-Paptiste Coussaert, 37 ans, rue du Fontenoy cour Allard 2. — Henri Delahaye, 22 ans rue Cugnot 28.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du vendredi 8 juin.* — Albert Vanovermeeren, rue des Longhois. — Hélène Tricot, rue des Guisnes. — Marie Delgatte, rue du Blanc-Seau. — Philomène Delberghe, rue du Cimbale. — Marie Froidure, Maternité. — Louis Demeyer, Maternité. — Hélène Capelle, rue du Brun Pain. — *Déclarations de décès.* — Auguste Leblanc, 4 ans rue Delbecque. — Clément Delplanque, 53 ans, concierge rue du Tilleul. — Virginie Van Lynseele, sans profession, rue du Riez

CONVOIS FUNEBRES & OBITS

Les amis et connaissances des familles COURIER-LEZAIRE, DUCROQUEZ-LEZAIRE et BALZA-LEZAIRE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Henri-François LEZAIRE, propriétaire rentier, décédé à Croix, le 6 juin 1894, dans sa 84e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le Samedi 9 courant, à 9 heures 1[2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 11 dudit mois, à 11 heures, en l'église Saint-Martin, à Croix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 3 heures 1[2. L'assemblée à la maison mortuaire, place Saint-Martin, à 10 heures 3[4.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 11 juin 1894, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Julie-Honorine FRAPPEZ, veuve de M. Ignace BONNET, décédée à Roubaix, le 30 avril 1894, dans sa 86e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

La Commission Administrative du Cercle de la Concorde fera chanter une Messe, dans la Chapelle du Cercle, dimanche prochain, 10 courant à 8 heures 1[2 précises, pour le repos de l'âme de Monsieur Bonami DELAPLACE, membre actif décédé, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 12 juin 1894, à 10 heures, pour le repos de l'âme du Révérend Père FROUVOST, de la Congrégation du Très-Saint Rédempteur, supérieur de la maison de Montauban, décédé dans sa chère communauté, le 16 mai 1894, à l'âge de 77 ans. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

TOURNAI. — Mort de Mgr Pourbaix. — Une bien triste nouvelle se répandait vendredi matin à Tournai et peu après dans tout le diocèse : Sa Grandeur Mgr Pourbaix, évêque d'Eudociade, *in partibus infidelium*, auxiliaire de S. G. Mgr Du Roussaux, évêque de Tournai, venait de mourir après huit jours de maladie à peine.

L'annonce de la mort du vénéré prélat a produit une émotion d'autant plus grande que rien ne pouvait faire prévoir un aussi pénible événement ; Mgr Pourbaix paraissait, en effet, jouir d'une santé parfaite: c'est seulement au début de la semaine dernière que, au cours d'une tournée épiscopale, il ressentit les premières atteintes de l'implacable maladie — l'albuminurie — qui devait l'emporter. Sa Grandeur se hâta de regagner Tournai et s'alita quelques jours après.

Mgr Pourbaix était né à Trazegnies le 24 avril 1845 d'une famille très modeste; son père était simple employé aux charbonnages de Courcelles-Nord; le prélat fut successivement vicaire de Ste-Waudru à Mons, professeur au grand Séminaire, curé-doyen de Charleroi et enfin Président du Séminaire : il continuait à exercer ces dernières fonctions concurremment avec la charge épiscopale,

C'est dans les derniers jours de l'année 1892 — il y a donc environ un an et demi seulement — que le Saint-Père l'avait nommé coadjuteur de S. G. Mgr Du Roussaux.

Sa disparition laissera dans tout le diocèse d'unanimes regrets; Mgr Pourbaix, par son affabilité et sa douceur vraiment évangélique, s'était en effet acquis l'affection générale.

Mgr Pourbaix est mort au grand séminaire, où il avait ses appartements. Les funérailles seront célébrées, mardi, à dix heures, en la cathédrale.

A la Chambre. — *Séance du vendredi 8 juin.* — Discussion d'obstructionnisme de la part des membres de la gauche, voilà nettement le résultat de la séance de vendredi. Il s'agissait de la modification de la loi de 1884 sur les prêts agricoles. Cette modification consiste à permettre et à favoriser les prêts aux sociétés coopératives agricoles. La gauche s'est montrée rébarbative à l'idée que les caisses Raffeiseld pourraient profiter de la loi, et a tenu à montrer une fois de plus à cette occasion l'esprit sectaire qui la guide. Périssent les meilleures réformes, si elles n'ont pas pour but direct la guerre à la religion !

Heureusement, la Chambre n'est point encore disposée à reprendre cette politique néfaste. Aussi les articles du projet ont-ils été votés malgré ces critiques. La Chambre a repoussé ensuite la proposition de M. Lambiotte concernant l'heure des séances et elle a examiné enfin le projet créant une nouvelle chambre au tribunal de commerce d'Anvers.

Les monnaies de bronze. — En exécution d'un arrêté royal du 1er juin courant et de l'article 2 de l'arrêté ministériel de même date du département des Finances, les mannaies de bronze de 10 et 15 centimes, françaises, italiennes et luxembourgeoises, *ainsi que les monnaies* anglaises d'un penny et d'un demi-penny, perçues par *les comptables du chemin de fer*, pour paiement de taxes, *à concurrence de cinq francs hors les cas d'affluence*, (permettant de ne les accepter qu'à titre d'appoint) pourront être remises aux agences de la Banque Nationale à l'occasion des versements ordinaires. Ces pièces seront acceptées : Au pair, du 11 juin au 10 août ; à raison de 90 0[0 de leur valeur nominale, du 11 août au 10 octobre et à raison de 80 0[0 de cette valeur, du 11 octobre au 10 décembre. (Les pièces anglaises, d'un penny et d'un demi-penny, seront censées valoir respectivement 10 et 5 centimes.) A dater du 11 décembre prochain, les dites monnaies cesseront absolument d'être reçues dans les caisses de l'Etat.

Les préposés aux guichets sont prévenus que les agences de la Banque Nationale n'accepteront pas les pièces frustes, c'est-à-dire, dont l'empreinte serait effacée au point que la nationalité d'émission ne pourrait être constatée, ni les pièces déformées, trouées ou altérées, ni enfin les monnaies de bronze autres que celles des pays mentionnés ci-dessus.

L'état de la princesse Charlotte. — L'état mental de la princesse Charlotte, veuve de l'empereur Maximilien et sœur du roi des Belges, s'est fortement aggravé; les moments de lucidité sont de plus en plus rares.

Les attentats à la dynamite à Liège. — L'instruction continue, mais dans le plus grand secret. Le fameux Ungern Von Sternberg n'est pas baron. Bien plus son vrai nom n'est pas celui sous lequel on l'a connu à Liège. Il est cependant certain que c'est un Russe ou plutôt un Polonais.

Un dangereux anarchiste arrêté à Bruxelles. — Un Anglais, J..., arrêté dans un café du Marché-aux-Poulets, où il avait voulu décharger son revolver sur les consommateurs, vient d'être reconnu pour un anarchiste des plus dangereux. La police a réussi à trouver ses bagages au dépôt de la gare du Nord. Ils contenaient plusieurs revolvers, des cartouches et des papiers compromettants.

La Cour d'Assises de Namur n'aura pas d'affaire à juger dans sa seconde session dont l'ouverture est fixée au 18 de ce mois.

L'ouverture de la pêche. — L'ouverture de la pêche en Belgique, aura lieu le 10 juin.

Bruges-Heyst, port de mer. — Le gouvernement ayant conçu le projet de créer un port de mer à Heyst, un grand meeting a eu lieu à Anvers, pour protester contre ce projet qui porterait un grave préjudice au port d'Anvers.

Terrible incendie à Ixelles. — *Dégâts considérables, — Pompiers blessés.* — Les agents pompiers d'Ixelles s'exerçaient jeudi, vers sept heures, place Communale, avec tout leur matériel, en vue du concours international de pompiers qui doit avoir lieu dimanche à Anvers, quand on vint tout à coup les prévenir de ce qu'un incendie très violent venait de se déclarer dans la meunerie à vapeur de M. Haac, 34, rue Wiertz. Ils s'y rendirent sur le champ, mais il leur fut tout d'abord presque impossible de pénétrer dans l'usine, tant était intense la fumée qui se dégageait du foyer de l'incendie.

A la meunerie est adjacente un vaste bâtiment à trois étages, rempli d'une immense quantité de sacs de froment, de maïs, d'orge, d'avoine et de farine. C'est là, au rez-de-chaussée, que s'est déclaré le feu, tandis que les ouvriers procédaient à l'emballage de grains. En un rien de temps l'incendie s'est communiqué au premier étage, puis au second et au troisième, si bien que tout flambait à l'arrivée des pompiers. Les vaillants efforts des agents pompiers énergiquement commandés par M. Vandenhoute, réussirent, au bout d'une heure, à conjurer tout danger. Les dégâts, très considérables, sont couverts par l'assurance. Au cours du sauvetage trois pompiers et un ouvrier ont reçu des blessures légères.

Les drames du braconnage. — On vient de découvrir à Vlodrop, au milieu des hautes herbes, le cadavre de G, Hommen, garde-chasse du comte Von Schaesberg. Le parquet de Ruremonde, accompagné du médecin Hennus, a fait une descente sur les lieux. On a constaté que Hommen avait reçu un coup de fusil dans la poitrine et avait ensuite été assommé à coups de crosse de fusil sur la tête. Un braconnier, le nommé G..., sur qui pèsent de graves soupçons, a été mis en état d'arrestation et conduit à Ruremonde.

Un brochet comme on en voit peu. — A Dalhausen, un hôtelier a capturé dans le Roer (rivière près de Ruremonde) un brochet pesant 20 kilogrammes et mesurant 1m55. A la queue, le poisson portait une petite médaille sur laquelle était gravée une inscription en vers disant que le brochet avait été, tout petit, mis dans le Roer, en 1859, par Pierre Guillaume-Gustave Schühr, demeurant à Welter, sur le Roer. Le brochet en question a donc 35 ans au moins,

Mouscron. — *Vol et tentatives de vols.* — Des malfaiteurs ont, dans la nuit de jeudi à vendredi, visité diverses maisons de Mouscron et ont tenté de s'introduire chez MM. Alfred Penez, cabaretier au *Vert Feuillage*, sentier du Dragon, et Charles Meyhin, marchand de volailles, rue de la Station, en essayant d'enlever les volets; mais ayant été entendus par les habitants, ils ont pris la fuite. La première tentative a eu lieu à minuit, la seconde à 2 heures du matin. Une heure plus tard, les malfaiteurs s'introduisaient dans le magasin de Mlle Clémence Dheyre, marchande de mercerie au *Pauvre Diable*, rue de Menin, et y dérobaient pour 5 à 600 fr. de marchandises. On a retrouvé, près de la maison, une pince-monseigneur oubliée par les voleurs. Une enquête est ouverte.

Herseaux. — *Une tentative de déraillement.* — Jeudi, des malfaiteurs ont tenté de faire dérailler le train d'ouvriers, partant à 8 heures 5 du soir de la Branche de fer, près de Herseaux, pour Avelghem, en jetant un tas de briques dans les bois servant à la manœuvre du signal. Fort heureusement, un employé de la gare d'Herseaux s'est aperçu à temps de la tentative criminelle. Une enquête est ouverte.

Mont-à-Leux. — *Triduum en l'église Saint-Antoine de Padoue.* — On nous prie de rappeler qu'il y aura, les 10, 11 et 12 juin, à l'église Saint-Antoine de Padoue, à Mont-à-Leux, un triduum solennel en l'honneur du patron de la paroisse. Voici l'ordre des offices ;

Dimanche 10 juin : à 9 heures 1[2 grand'messe suivie de la procession du Très-Saint Sacrement; l'après-midi à 4 heures vêpres et salut solennel chanté par le Cercle de la Sainte Famille de Roubaix, pendant lequel sermon d'ouverture.

Lundi 11 juin et mardi 12 juin : à 6 heures et 7 heures messe, chantées et à 8 heures messe solennelle; l'après-midi à 4 heures salut solennel avec sermon. — Mercredi 13 juin : Fête de Saint-Antoine de Padoue, patron de la paroisse, à 6 heures et à 7 heures messes chantées; à 9 heures messe solennelle avec sermon; l'après-midi à 4 heures salut, sermon de clôture. « Te Deum ». — N. B. Tous les sermons seront prêchés en français par le R. P. Jules, Récollet, du couvent de Montignies-sur-Sambre.

Menin. — *Une arrestation sensationnelle.* — Un négociant de Menin, inculpé de faux en écritures, a été arrêté, vendredi après-midi, en vertu d'un mandat d'amener décerné par le parquet de Courtrai. Cette arrestation fait, à Menin, l'objet de toutes les conversations.

Luingne-lez-Mouscron. — *L'installation du nouveau curé.* — La population de Luingne se prépare à recevoir dignement le nouveau curé de la paroisse, M. l'abbé Charles Meersman, ancien vicaire de Saint-Vaast, à Menin. et dont nous avons annoncé la nomination. Son installation aura lieu mercredi 13 juin. Les autorités, ainsi que l' « Union musicale », iront l'attendre, à onze heures, à l'entrée du village, et le reconduiront processionnellement à l'église. M. l'abbé Meersman arrivera de Menin en voiture, accompagné d'une centaine de cavaliers qui auront été à sa rencontre jusqu'au cimetière de Mouscron.

Tournai. — TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — *Audience du 8 juin.* — *Outrages et coups à un garde champêtre.* — Henri Lefebvre, tisserand à Etaimpuis, prévenu d'avoir, le 7 mars, injurié, terrassé et blessé au visage le garde champêtre de la commune, qui était venu l'inviter à se constituer prisonnier pour subir une peine que lui avait précédemment infligée le tribunal, est condamné, par défaut, à 15 jours de prison et 26 francs d'amende.

— *Mendicité.* — Henri Duval et sa femme, Joséphine Misson, sont prévenus d'avoir fait mendier leurs deux enfants, âgés de moins de 16 ans. Duval ne se présente pas. Sa femme nie les faits qui lui sont reprochés. Le tribunal les condamne chacun à huit jours de prison.

Tirage financier. — VILLE DE GAND. — *Emprunt de 1880.* — Au 36e tirage des primes qui a eu lieu le 5 juin, les principaux prix sont échus aux numéros suivants :

N° 94558, par 40000 fr. ; N° 126207, par 1000 fr. ; N° 57668, par 300 fr.; N° 3807, par 200 fr.; N° 94806, par 200 fr.; N° 121818, par 200 fr.

Les 34 numéros suivants sont remboursables par 150 francs :

2964	31904	49624	65386	88096	109903	124464
5964	34562	58143	67750	94083	110483	127177
12101	36681	61669	67976	96644	112371	125863
16719	39967	61994	73737	104996	121405	130982
18091	41150	64908	83154	107787	123975	

Suivent 439 numéros remboursables par 100 francs. Le paiement se fera à partir du 15 juin 1894.

REVUE VÉLOCIPÉDIQUE

La course de Lille-Boulogne. — Dimanche 10 juin, sera courue l'épreuve sur route de Lille à Boulogne, organisée par le *Nord Cyclist.* C'est la troisième course qui est organisée par ce journal depuis sa création. Le départ aura lieu à six heures moins cinq minutes, pour permettre aux personnes qui se rendent à Boulogne par chemin de fer d'assister au départ et prendre le train de 7 heures 05.

Les coureurs devront se tenir à la disposition du starter, à cinq heures et demie précises, au boulevard de la Liberté. Les coureurs seront divisés en trois catégories : Seniors, Juniors, Vétérans. Les prix en espèces seront répartis comme suit : Seniors 1er prix 100 francs ; 2e 75 francs. Juniors et Vétérans : 1er prix 100 francs; 2e 75 francs; 3e 50 francs; 4e 25 francs. Le nombre de coureurs inscrits est de 75. La catégorie de Seniors comprend 2 coureurs; celle des Vétérans 23; celle des Juniors 50.

Les coureurs inscrits de Roubaix et Tourcoing sont : Vétérans. — Paul Desrousseaux, Vandapuite, Bernard, Théo Catlieu et Télé Ducoambre, de Roubaix. — *Juniors.* — Henri Châtelion, Delcroix, Kelly, Panien, Vameron et Blin, de Roubaix; Delvoye, de Tourcoing.

Un contrôle sera organisé à Aire-sur-la-Lys. Comme le trajet est de 180 kilomètre, un second contrôle sera établi à cent kilomètres de Lille pour l'obtention du livret militaire et le diplôme de la fédération du Nord pour tous les cyclistes ayant parcouru cette distance en moins de six heures. La délivrance des brassards sera faite par M. Victor Caroul et le départ donné par M. De la Touche, vice-président de la fédération du Nord.

Quel que soit le temps la course aura lieu le 10 juin et le départ donné à l'heure indiquée. Comme on l'a annoncé le match d'honneur Delespierre-Accou aura lieu également demain au Vélodrome Lillois à 3 h. 1[2. TÉLÉS.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

ROUBAIX. — *Le grand concours de Châteaudun.* — L'inscription du grand concours de Châteaudun, avec 2000 francs prix d'honneur, organisé par le « Cercle l'Union » a eu lieu vendredi après-midi et a pleinement réussi. 1.080 pigeons ont été bagués. On peut évaluer à deux cents le nombre des amateurs qui ont envoyés leurs sujets. L'enjeu était d'environ 10,000 francs.

Le grand concours national de Saint-Vincent, qui doit avoir lieu le 8 juillet prochain s'annonce comme devant être très beau.

LES COMBATS DE COQS

TOURCOING. — Dimanche 10 juin attaque d'un 2 de 3 pour 30 francs au Coq Chantant contre les fermiers du Petit Menin et de Reckem. — Lundi 11 juin belle partie d'un 2 de 3 pour 25 francs, paires de plaisir à 4 fr. chez Henri Delplanque rue du Moulin-Fagot 39. La partie se joue entre M. André tailleur et ses amis contre le redoutable dit Coco marchand de beurre.

JEU DE BOULE A LA PLATINE

TOURCOING. — Le dimanche 10 juin chez M. Ladsous, dit Grand Jules, cabaretier à la Belle-Vue, sentier du Chêne-Houpline (Croix-Rouge), grand jeu de boule à la platine, 320 fr. de prix en espèces répartis comme suit : 1er. prix 100 francs; 2e 75 francs; 3e 50 fr.; 4e 35 fr.; 5e 25 fr.; 6e 15 fr. Primes 20 francs. La mise est de 50 centimes donnant droit à trois coups de boule. On pourra prendre cinq mises. La bouloire est couverte et éclairée au gaz.

JEU DE DÉS

ROUBAIX. — A l'occasion de la ducasse de l'Union, jeu de dés pour trois beaux canards dimanche 10 juin, à six heures du soir, chez Mme veuve Noppe, cabaretière à l'estaminet des Deux mille Colonnes, rue de Tourcoing 146. La mise sera de vingt centimes.

COURSE EN SAC

ROUBAIX. — Le lundi 11 juin à six heures du soir, course en sac à l'occasion de la ducasse de l'Union, à l'estaminet des Deux Milles Colonnes tenu par Mme veuve Noppe rue de Tourcoing n° 146. Plusieurs beaux prix seront décernés aux vainqueurs.

BIBLIOGRAPHIE

La Mode illustrée. — Sommaire : Robe en batiste quadrillé. Robe en surah pour dame d'un certain âge. Deux petits tapis. Trois accessoires de coiffures. Travail ajouré pour nappes, linge de lit, etc. Deux motifs pour petites serviettes, etc. Entre-deux pour garniture de robes (crochet). Dentelle en mignardise et crochet. Deux chapeaux pour jeune fille. Pochette à ouvrage. Deux galons de passementerie au crochet pour vêtements (grandeur naturelle). Costume pour petite fille de 8 à 10 ans. Robe en lainage avec jupe drapée. Robe en crépon. Quatre coiffures. Toilette d'été en batiste et dentelle. Robe en lainage et moire. Toilettes d'été pour enfants : N° 1, costume pour petite fille de 6 à 8 ans. N° 2, costume pour petite fille de 3 à 4 ans. N° 3, robe de jeune fille. N° 4, costume pour baby de 2 ans, N° 5, costume pour petit garçon de 5 à 7 ans. N° 6, costume pour petit garçon de 3 à 4 ans. N° 7, costume pour petite fille de 8 à 10 ans. N° 8, costume pour petite fille de 2 à 3 ans. Description de toilettes. Modes, Causerie théâtrale. Livres. Recettes de ménage. Renseignements. — Supplément littéraire : L'Erreur du Lieutenant (suite) 37652d

Lire dans la 468e livraison de la **Grande Encyclopédie** un fort intéressant article de l'éminent entomologiste E. Lefèvre sur les Hannetons, article complété au point de vue agricole, par M. A. Larbaletrier; le même fascicule comprend encore une étude géographique sur le Hanovre, une étude historique de M. R. Berthelot, sur la Hanse; une étude administrative sur les Haras; de curieux détails sur les Harems, par M. Paul Bavaisse, et d'utiles renseignements de M. Sauvage, sur la pêche du Hareng et la Harengaison. — Prix de chaque livraison : 1 franc. — Une feuille-spécimen est envoyée gratuitement sur demande. H. Lamirault et Cie, 61, rue de Rennes, Paris. 37651d

---

« DES ENNEMIS PIRES QUE DES LOUPS »

« Vous me demandez, » disait un vieux chasseur, « quelle est la plus mauvaise nuit que j'aie jamais passée dans ma vie ; certes, le nombre en est si grand qu'il m'est difficile de préciser ; cependant je crois que la nuit qu'il m'arriva de passer avec les loups fut à coup sûr une des plus désagréables. Un jour que je chassais dans une vaste forêt, le hasard voulut que je me séparasse de mes compagnons, et à la nuit tombante je me trouvais dans un endroit où je n'avais jamais été auparavant. Tout-à-coup, pendant que je cherchais à retrouver mon chemin, j'entendis des hurlements qui m'annonçaient qu'un troupeau de loups était à mes trousses. La distance qui me séparait de ces bêtes affamées diminuait rapidement ; lutter contre elles était impossible. Jetant mon fusil à terre je réussis à grimper rapidement sur un arbre et à m'installer dans les branches juste au moment où les loups débouchant du fourré se présentèrent à ma vue. Privés de leur proie pour un temps, du moins, ils se mirent à hurler de toutes leurs forces, en montrant leurs dents, ils me lançaient des regards féroces et sautaient rageusement contre le tronc de l'arbre sur lequel je m'étais abrité. Toute la nuit, et pendant la moitié du jour suivant, j'attendis, mourant de faim, transi, glacé d'effroi et les membres engourdis, un secours inespéré, ou la mort. J'échappai à cette dernière, car une troupe d'hommes armés, venant du village voisin, mit en fuite les loups et me délivrèrent de ma retraite forcée. Mais ceci n'était rien. » Ici le chasseur alluma sa pipe; et se tut. Il reprit au bout de quelques instants : « Oui, ce n'était qu'une nuit entre mille. » Mais combien plus terrible est la situation d'un homme qui dit : « J'ai eu beaucoup de nuits à passer dans mon lit, sur mon séant, incapable de dormir. » Et cela dans le calme et le bien-être de son propre foyer. Il ajouta ; « J'ai beaucoup souffert de bronchite chronique pendant quatre ans. Les médecins me prescrivirent leurs remèdes habituels, on me fit même des injections sous la peau, dans le dos, sans me procurer le moindre soulagement. En juillet dernier (1893), mon frère Edmond me montra un journal du département, contenant quelques lignes décrivant des cures merveilleuses opérées par une médecine appelée « Tisane américaine des Shakers, » et dont le propriétaire est M. Oscar Fanyau, pharmacien, 4, Place de Strasbourg, à Lille Nord). Mon frère écrivit aussitôt à Lille pour demander la Tisane; et dès les premières doses je sentis un mieux sensible; en peu de temps la force et la gaité me revinrent, et je fus à même de reprendre mes occupations sans fatigue. Je représente ainsi un homme, condamné il y a plus d'un an par les médecins, et jouissant aujourd'hui de la meilleure santé, au grand étonnement de tous ceux qui l'avaient connu si malade.

Signé : EDMOND HAIMART, cultivateur, à Perthes-les-Hurlus, par Ville-sur-tourbe (Marne), le 23 décembre, 1891. »

Les médecins affirmèrent que M. Haimart avait une bronchite, Laissez-moi vous dire ce que c'est au moyen d'un exemple : Supposez un arbrisseau, peu élevé, avec un gros tronc et beaucoup de branches, des rameaux et des feuilles. Figurez-vous le tout creux comme des tuyaux, et vous aurez ainsi une idée très complète du poumon de l'être humain. Les grosses branches de l'arbre sont les gros tubes des bronches, les rameaux en sont les petits tubes, et les feuilles les cellules ou compartiments à air. Si dans l'un ou l'autre de ces tubes il se produit une inflammation — laquelle est toujours causée par la présence d'un poison dans le sang, sous l'influence d'un refroidissement — cette inflammation est toujours accompagnée d'asthme, ou spasme nerveux des bronches. La guérison est possible seulement par l'emploi d'un remède qui purifie le sang et fasse disparaître la dyspepsie ou indigestion, d'où le poison provient en premier lieu. C'est là l'effet de la Tisane américaine des Shakers qui, logiquement, guérit M. Haimart. Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. Oscar Fanyau. Les loups qui menaçaient le chasseur perché sur l'arbre sont des agneaux comparés aux ennemis qui chaque jour attaquent notre santé et notre vie.

Prix du flacon, 4 fr. 50; 1[2 flacon, 3 fr. Dépôt dans les principales pharmacies. Dépôt Général : Pharmacie Fanyau, 4, Place de Strasbourg, Lille. 37648d

PILULES GICQUEL, la Boîte 1f50

PAS DE RETARD

Si vous manquez d'appétit, si la langue est chargée, la tête lourde, soyez certain que les muqueuses de l'estomac et des intestins sont chargées de bile et de Glaires. Dans ce cas, ne mettez aucun retard, ayez recours aux **Pilules Gicquel.** Sous leur heureuse influence l'appétit reparaîtra bien vite, les digestions deviendront faciles, les maux de tête, les étourdissements disparaîtront aussitôt. 37643d

Conversion et Remboursement

DES

EMPRUNTS OTTOMANS

5 0[0 de 1854 et 4 1[4 0[0 de 1871

au moyen de l'émission d'un

EMPRUNT 3 1[2 0[0 DE LIV. ST. 8.212.340

CAPITAL NOMINAL

Garanti par le Tribut d'Egypte

La Conversion aura lieu à Londres

jusqu'au **14 juin** inclusivement

Le nouvel Emprunt 3 1[2 0[0 est émis à **94** 0[0. Contre liv. st. 100, capital nominal des Emprunts 1854 et 1871, on recevra liv. st. 100, capital nominal du nouvel Emprunt 3 1[2 0[0, jouissance 15 juillet, plus **une soulte de liv. st. 6** et les intérêts courus jusqu'au 15 juillet, soit en tout :

Liv. st. 7.6.4d pour liv. st. 100. Capital nominal. Emprunt 1854
» 7.2.4d pour liv. st. 100. Capital nominal. Emprunt 1871

Les titres pourront être déposés pour la conversion à **Paris**, chez MM. **de Rothschild frères,** qui les transmettront sans frais à Londres. Les titres correspondants du nouvel Emprunt 3 1[2 0[0 seront délivrés à Paris munis du Timbre Français et les soultes seront payées au change du jour sur Londres.

Les titres des Emprunts 1854 et 1871 qui n'auront pas été présentés à la conversion, **seront remboursés au pair** *à une date qui sera fixée ultérieurement.*

Déclaration faite au Timbre le 10 mai 1894. 37646d

LINOLÉUM — **TAPIS** — **TOILES CIRÉES**

E. DUJARDIN & Cie

7, rue du Vieil-Abreuvoir, 7

ROUBAIX

Spécialité de Moquettes

Le plus grand assortiment et le meilleur marché de la région.

TENTURES

Cie du Chemin de Fer Ottoman de jonction

SALONIQUE-CONSTANTINOPLE

119,254 Obligations de **500** francs **3** %

Intérêt annuel : 15 francs
payable par moitié les 15 avril et 15 octobre
Sous déduction des impôts

Remboursement à **500** fr., en 93 ans, par tirages annuels
Premier remboursement le 15 octobre 1897

Ces Obligations forment le solde de l'Emprunt de 320.000 Obligations qui constitue l'unique charge de la ligne.

Le Gouvernement Impérial Ottoman a garanti, pendant 99 ans, une recette brute annuelle de 15,500 fr. par kil. Le Conseil de la Dette Ottomane a accepté la gestion de cette garantie.

PRIX D'ÉMISSION : FR. 321

JOUISSANCE DU 15 AVRIL 1894

PAYABLES
Fr. **50** en souscrivant;
» **71** à la répartition, du 22 au 27 juin 1894;
» **100** du 20 au 25 juillet 1894;
» **100** du 20 au 25 août 1894.

Prix de l'Obligation libérée à la répartition : Fr. 320

On souscrit le **14 juin 1894**

ET DÈS A PRÉSENT PAR CORRESPONDANCE

A PARIS
Banque Impériale Ottomane, 7, rue Meyerbeer;
Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, r. d'Antin;
Société Générale, 54, rue de Provence et dans ses bureaux de quartiers.

et dans leurs Agences et Succursales en France et à l'Etranger.

LA COTE OFFICIELLE SERA DEMANDÉE. 37635

BULLETIN INDUSTRIEL
ET COMMERCIAL

Roubaix-Tourcoing, 9 juin.

Les cours ont de nouveau progressé assez sensiblement à Roubaix-Tourcoing. Anvers a gagné deux points sur hier.

REVUE DES MARCHÉS

MARCHÉS D'ORIGINE

Buenos-Ayres, 7 juin.

Le cours de l'or est à 414 0[0 piastres papier monnaie.

Liegnitz, 6 juin.

Les apports s'élèvent à 1,600 qtx; affaires languissantes: pour belle laine domaniale il y a une réduction de 10 à 12 M., pour moyenne de 15 à 20 M. et pour rustique de 29 à 25 M. sur les cours de 1893. Le lavage est irrégulier.

Arles, 4 juin.

Les prix restent discutés et mal tenus. La baisse aux dernières enchères de Londres a son contre-coup dans notre contrée. Les acheteurs sont hésitants et réclament une réduction assez importante sur les cours de l'an dernier. Prix de 90 à 115 fr., suivant qualité, les 100 kil.

Port-Sainte-Maxence (Oise), 4 juin.

Les laines valent de 1 à 1.20 le kil.

Patay (Loiret), 5 juin.

Les laines en suint se sont vendues de 1 à 1,30 le kil.

MARCHÉS D'IMPORTATION

Anvers, 9 juin.

(par télégraphe)

En disponible, il a été traité ... balles Espagne ... b. Plata.

Le Havre, 8 juin.

(De notre correspondant particulier)

Laines. — La cote de ce matin accusait une baisse de 2 francs, mais ensuite on a repayé 50 centimes de plus; cette après-midi, nouvelle hausse de 50 centimes, marché soutenu.

A terme, on a noté 325 balles dont détail suit : 25 balles Buenos-Ayres sur juin à 119; 50 balles dito sur août à 119,50; 150 balles dito sur décembre de 122,50 à 123 ; 75 balles dito sur mars de 126,50 à 127; 25 balles dito sur avril à 127,50.

Voici les cours de clôture: mai »»».»», juin 119,50, juillet 119,50, août 120, septembre 121.»» octobre 121,50, novembre 122,50, décembre 123, janvier 123,50, février 126, mars 126,50, avril 127,»».

Liverpool, 8 juin.

Laines des Indes. — La prochaine série d'enchères commencera le 24 juillet 1894. Arrivages depuis la dernière série, 5472 balles ; Anciennes existences tenues par importateurs, 4.626 b. — Total, 10,098 b.

Le mouvement en laines anglaises se restreint aux besoins les plus pressants en face de l'approche de la nouvelle tonte, et les cours ne changent pas.

Sur place aussi nous n'avons qu'un courant de détail à signaler en provenances étrangères, y compris quelques petits lots de laine des Indes aux prix des enchères de mai.